

Paris, le 8 février 2023

Communiqué de presse

**Le numéro national  
3018 - Violences numériques  
accessible 7 j/7.**

**Les violences numériques ne cessent de s'accroître : 20% des 8-18 ans et 60% des 18-25 ans ont déjà été confrontés à des phénomènes de cyber harcèlement sous toutes ses formes\*. Dans le cadre du Safer Internet Day (Journée Internationale pour un Internet plus sûr), le Gouvernement annonce le renforcement du dispositif 3018 rendu accessible 7 j/7, 365 j/an, de 9h à 23h.**

A cette occasion les ministres Pap NDIAYE, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Noël BARROT, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Charlotte CAUBEL, secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, et Brigitte MACRON, présidente de la Fondation des Hôpitaux, se sont rendus sur la plateforme 3018 à la rencontre des écoutants.

En présence de Cécile AUGERAUD, commissaire divisionnaire, chef de l'OCLCTIC (Office Central de Lutte contre la Criminalité liée au Technologies de l'Information et de la Communication) en charge de la plateforme PHAROS (internet-signalement.gouv.fr).



**Le 3018 rendu encore plus accessible**

Fort du soutien de la Commission européenne, des pouvoirs publics et de la Fondation des Hôpitaux, la ligne **gratuite, anonyme et confidentielle** devient accessible **de 9h00 à 23h00, 7 jours sur 7, 365 jours par an, grâce au recrutement de 8 écoutants supplémentaires, soit 20 écoutants au total.**

Le 3018 et son application permettent aux enfants, aux adolescents, ainsi qu'à leurs parents, de partager et signaler toute situation de comportement inadapté ou de contenu inapproprié sur Internet ou les réseaux sociaux.

Il permet également de recevoir des conseils et des orientations de **psychologues**, de **juristes et de spécialistes du numérique**, pour gérer ces situations et protéger les enfants sur Internet.

**Le 3018 est accessible par téléphone ou par Tchat en direct via le [3018.fr](https://www.3018.fr), sur les messageries des réseaux sociaux et via l'application 3018.**

**C'est le service qui répond aux questions des parents sur le site officiel [jeprotectemonenfant.gouv.fr](https://www.jeprotectemonenfant.gouv.fr)**

## Le 3018 dispose d'une capacité d'intervention unique en France

Le 3018 est le **point d'entrée unique** pour les jeunes et leur vie numérique. Ses équipes ont la capacité de prendre en charge l'enfant ou l'adolescent, d'effectuer pour lui les différents signalements ad hoc et de l'orienter si nécessaire.

**Le 3018 est le signaleur de confiance** qui dispose d'une **procédure de signalement accélérée** pour obtenir la suppression en moins d'une heure de contenus ou comptes illégaux ou préjudiciables à un mineur, **auprès de plus de 20 plateformes, réseaux sociaux et messageries** : Facebook, Instagram, Twitter, Snapchat, TikTok, Youtube, Roblox, Discord, Yubo, Myme, Onlyfans, Mindgeek...

Le 3018 est également signaleur de confiance conventionné auprès de :

- **Ministère de l'Éducation nationale** pour les situations en lien avec la scolarité,
- **Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques**,
- la plateforme officielle de signalement **PHAROS** ([internet-signalement.gouv.fr](http://internet-signalement.gouv.fr)) en cas de contenus illégaux publics, de circulation de contenus pédopornographiques et de circulation de contenus intimes de mineurs, de comportements de prédateurs sexuels ou de nécessité urgente de sortie d'anonymat,
- les **CRIP** (Centre de recueil d'Information préoccupante) en cas d'enfant ou d'adolescent en danger,
- La **CNIL** en cas de violation de données personnelles

En cas de souhait de **dépôt de plainte**, le 3018 transmet au jeune la liste des infractions dont il a été victime afin de lui faciliter la démarche dans un commissariat ou une gendarmerie.

Conventionné avec la **Gendarmerie nationale** et la **Protection Judiciaire de la Jeunesse** (PJJ), le 3018 forme toute l'année les officiers de gendarmerie aux usages des adolescents sur les réseaux sociaux et aux violences numériques, ainsi que les professionnels de la PJJ.

## Le 3018 : des chiffres qui alertent

- **25 000 appels reçus** en 2022 vs 18 000 en 2021, soit + **39%**
- **10 000 comptes et contenus supprimés** en 2022 vs 3 000 en 2021, soit + **234%**
- **20 signalements par jour**
- **80 téléchargements par jour en moyenne de l'application 3018**, depuis son lancement, soit près de **30 000 téléchargements** depuis février 2022.

**Les violences numériques qui ont fait l'objet du plus grand nombre d'appels sur le 3018 en 2022** sont le chantage à la webcam; le cyberharcèlement via les insultes, injures, moqueries et le piratage des comptes, avec la violation des données personnelles.

**4 appels sur 10 sont liés à la sexualité des adolescents** : chantage à la webcam/sextorsion, revenge porn, comptes Fisha, mais aussi pédopornographie et grooming.

**3 appels par jour en moyenne sont des cas qui relèvent du harcèlement scolaire** et qui, dans le cadre du partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale, **sont transmis directement aux référents harcèlement académiques, pour assurer un suivi** de la situation avec la famille.

Les écoutants du 3018 constatent l'impact croissant du numérique sur la **santé mentale des adolescents qui les contactent**. Ils sont de plus en plus nombreux à exprimer leur **mal-être psychologique** jusqu'aux envies suicidaires. Les appels de ce type sont passés d'un rythme mensuel avant 2020 à un rythme **quotidien** en 2022. Ils touchent de plus en plus précocement les enfants, dès l'âge de 10 ans.

Afin de faciliter et renforcer la prise en charge de ces jeunes en **mal-être** suite à des **violences numériques** par **les Maisons des Adolescents, la Fondation des Hôpitaux a noué un partenariat de long terme avec l'Association e-Enfance et le numéro national 3018** afin d'optimiser l'orientation des adolescents et de former les professionnels.

### **A propos de l'Association e-Enfance / 3018 – Violences numériques**

**Reconnue d'utilité publique**, l'Association e-Enfance / 3018 - Violences numériques est la référence pour la protection de l'enfance sur Internet et l'éducation à la citoyenneté numérique depuis 2005. **Signaleur de confiance** auprès des plateformes numériques pour toutes les formes de **cyberviolences** et conventionné avec le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, la plateforme officielle de signalement "Pharos" (internet-signalement.gouv.fr), la Gendarmerie nationale, le ministère de la Justice et le 119-Enfance en danger, le **numéro national 3018 est au cœur du dispositif de la protection de l'Enfance sur Internet**. Partenaire des autorités indépendantes qualifiées ARCOM, CNIL, Défenseur des Droits ou ANJ. Membre fondateur de cybermalveillance.gouv.fr. Le 3018 est la helpline française du programme européen Safer Internet.

[app.3018.fr](http://app.3018.fr)

Acteur de prévention, l'Association e-Enfance sensibilise également près de 200 000 jeunes, parents et professionnels par an. Depuis sa création, l'Association œuvre pour un monde numérique plus éthique et plus sûr par de l'éducation à la citoyenneté et à la parentalité numériques, avec une expertise développée à propos du contrôle parental, des jeux vidéo, des jeux d'argent en ligne, ou encore de la surexposition aux écrans.

[www.e-enfance.org](http://www.e-enfance.org).

Contact presse : Sandra Tricot – 06 65 85 85 65 - [stricot@kbzcorporate.com](mailto:stricot@kbzcorporate.com)

*\*Etudes Association e-Enfance/3018-Caisse d'Epargne réalisées par l'institut Audirep en 2021 et 2022.*

